Mémoire déposé dans le cadre des

Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude du Livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*

24 mars 2016

Pierre Batellier

M.Sc., Candidat au doctorat en *Sciences de l'environnement*, chargé de cours en *Responsabilité sociale de l'entreprise* à HEC Montréal, membre du Centre de recherche en éducation et formation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE – UQAM), cofondateur et membre du comité de pilotage du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, président-cofondateur de la Coopérative de solidarité les Valoristes.

Après avoir pris connaissance et parcouru en détail le rapport du *Chantier sur l'acceptabilité sociale* et le Livre vert *exposant les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles en matière d'acceptabilité sociale*, je me permets de vous transmettre ci-après mes commentaires et suggestions à l'égard de ce document.

D'abord, je félicite le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MÉRN) – ci après MÉRN ou le ministère - pour avoir amorcé cette démarche de réflexion sur l'acceptabilité sociale et, plus spécifiquement, sur son action au regard de cet enjeu majeur. Le cadre institutionnel en place mais également les interventions des acteurs gouvernementaux revêtent une importance majeure au regard de l'acceptabilité sociale et influencent de manière significative la réponse du public aux grands projets comme le montre un pan de plus en plus important de la littérature académique sur la question.

Si je reconnais la **certaine ouverture** et la possibilité de participer, d'être écouté et, espérons-le, d'être entendu ainsi qu'une **volonté de transparence et de publicité du rôle, des responsabilités et des actions du ministère** notamment au travers du bon rapport de synthèse des discussions effectuées dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale, je déplore néanmoins la **relative confidentialité et la très faible publicité de cette démarche** tant concernant le *Chantier sur l'acceptabilité so*ciale que pour cette commission parlementaire.

Par ailleurs je tiens à souligner le **très court délai** laissé aux acteurs, pour analyser et préparer leur réponse à sa proposition de Livre vert lors de cette commission parlementaire annoncée initialement au printemps prochain et non à la fin de l'hiver.

Mes commentaires sont basés à la fois sur une observation participante lors de conférences, de forums et rencontres organisés au Québec sur la question entre 2011 à 2015, et via une implication active (mise sur pied et gestion d'organisations, participation à des évènements et débats, coproduction et mobilisation de connaissances, etc.) dans plusieurs dossiers ayant fait l'objet d'une importante mobilisation citoyenne entre 2009 à 2015 au Québec : un projet éolien, la question du gaz de schiste et des hydrocarbures, le développement minier et le Plan Nord, la consigne sur les contenants de boissons. Ils s'appuient également sur une analyse et une synthèse de la littérature académique portant cette question de l'acceptabilité sociale des grands projets, plus particulièrement les projets énergétiques et liés aux ressources naturelles[1]. Cette recherche s'inscrit d'ailleurs dans la perspective plus large d'une **thèse portant sur le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact sociaux environnemental**.

Je présente tout d'abord mes commentaires généraux. Par la suite, je formule mes commentaires spécifiques aux grandes orientations proposées.

Veuillez noter que malheureusement, suite aux délais très courts pour cet exercice, il ne m'a pas été possible de détailler tous les points et d'apporter toutes les nuances nécessaires.

[1] Batellier, P. (2015). *Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages*. Montréal : UQAM, Les publications du Centr'ERE. http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/P.BATELLIER(2015).pdf

Sommaire

Appréciation générale 5
Précision des termes clés (hors acceptabilité sociale) 5
Approche de la notion d'acceptabilité sociale du MÉRN 6
Unanimité, un résultat inaccessible… mais une finalité à garder 6
Acceptabilité sociale comme processus / bonnes pratiques des promoteurs 6
Possibilité de refus d'un projet 7
Le *social* limité à la communauté d'accueil ? 7
Acceptabilité sociale comme résultat à apprécier/mesurer 8
Constats généraux et postulats implicites du Ministère 9
L'acceptabilité sociale : « comment faire les projets ? »… mais aussi « pourquoi les faire ? » 9
Un enjeu de confiance envers les promoteurs… mais aussi envers le gouvernement et le citoyen 9
Rassurer et accompagner d'abord le promoteur, ensuite le public… une décision d'affaires questionnable 10
Quatre facteurs influençant l'acceptabilité sociale du projet… et bien d'autres 10
Portée des actions envisagées dans le Livre vert 11
Que devient la mission de conservation et de fiduciaire des ressources ? 11
Une focalisation sur les ressources énergétiques et minérales 11
Absence de véritable réflexion sur l'acceptabilité sociale des politiques, plans et programmes du ministère 12
Absence d'ancrage avec la démarche en cours de modernisation de la *Loi québécoise sur l'environnement* 12
Orientation 1 - Mieux faire connaître les rôles et responsabilités du ministère en matière de planification et de gestion du territoire 13
Justification, fondements et ancrage des rôles et responsabilités… appliquer ce principe dès le Livre vert 13
Accompagner ou encadrer / réguler 13
Orientation 2 - Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser 14
Orientation 3 - Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet 14
Des pistes intéressantes pour un meilleur dialogue… à rendre un minimum contraignantes 14
Informer et consulter en amont…. de l'étude d'impacts 14
Information vulgarisée… et accès à l'information 15
Rétro-information… et/ou rétroaction sur la participation 15
L'action propre du Ministère à considérer 16

Orientation 4 - Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil....16
Un partage des bénéfices à considérer… tout comme le partage des coûts....16
Les bénéfices c'est bien…. mais cela ne justifie pas un projet et ne garantit pas son acceptabilité sociale....16
Pour un principe de transparence… le plus large possible....17
Orientation 5 - Renforcer la capacité d'analyse du ministère sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale. 17
Une meilleure documentation des retombées économiques nécessaire… 17
Au-delà des retombées économiques… les externalités....18
Privilégier des analyses coûts-avantages rigoureuses, par parties prenantes et reconnaissant leurs limites....18
Indépendance et arrimage avec le BAPE....19
Autres éléments majeurs de documentation....19
Références....20

Appréciation générale

Il s'agit d'un **progrès significatif** de modernisation des outils et des pratiques du ministère, pour la plupart des orientations proposées permettant potentiellement d'instaurer des **éléments de prévisibilité**, de **stabilité** et de **simplification** (qui ne veut pas dire affaiblissement de l'encadrement) tant pour le milieu d'affaires que pour les instances locales, les citoyens et les différentes parties prenantes du projet.

Des principes importants sont reconnus comme la reconnaissance de *l'obligation de prendre en compte les attentes et les intérêts des populations locales lors de la planification et la réalisation des projets de mise en valeur du territoire et des ressources* et le *respect des aspirations des valeurs et des intérêts des collectivités concernées* en vue de l'u*tilisation optimale du territoire du Québec et de ses ressources.*

Cependant, plusieurs constats de départ, la portée des actions envisagées et de nombreuses nuances d'interprétation concernant les orientations envisagées constituent des **préoccupations majeures**.

Précision des termes clés (hors acceptabilité sociale)

De manière générale, nous invitons le ministère à être le plus clair possible dans la définition des termes clés, et à ajouter au Livre vert un **glossaire** des termes clés afin que les différentes parties sachent et comprennent la vision et la compréhension des notions clefs qui sous-tendent les propositions. Exemples :

- *Processus d'autorisation* : par exemple, les claims miniers/hydrocarbures et autres permis d'exploration font-ils partie de ce processus. Nécessitent-ils donc information et consultation en amont ?
- *Conciliation des usages* : à définir et préciser que cette conciliation, même si elle doit toujours être visée, n'est pas toujours possible.
- *Cessation des activités* : la phase de cessation des activités est une phase à part entière et devrait peut-être être plus clairement différenciée d'une phase de suivi post-cessation/fermeture sinon évacuée.
- *Fiduciaire du territoire public*

Lorsque le ministère utilise des termes différenciés, préciser les nuances entre ceux-ci. A titre d'exemples :

- *Communautés locales, d'accueil, concernées, directement concernées*
- *Parties prenantes, parties intéressées*
- *Retombées, répercussions, impacts*
- *Réalisation, exploitation*

La notion **d'exploration** centrale au cycle de vie des projets miniers devrait être précisée et incluse dans le texte.

Approche de la notion d'acceptabilité sociale du MÉRN

La notion est devenue la pierre angulaire des discours, arguments et pratiques des parties prenantes aux débats entourant la réponse du public aux grands projets. Tant pour *acceptabilité,* pour *social* que pour *acceptabilité sociale* coexistent une multitude d'acceptions et de champs de signification qui varient selon les acteurs et leurs intérêts - entreprises, citoyens, gouvernements (municipaux, régionaux, provinciaux, fédéral), médias -, les domaines disciplinaires et les problématiques sociétales. La notion est mobilisée souvent sans définition explicite, sans références théoriques et conceptuelles, autour de valeurs, de finalités et de postulats de départ rarement explicités. La malléabilité de la notion permet, en ne l'enfermant pas immédiatement dans un sens particulier, l'émergence de différents construits sociaux qui alimentent un précieux débat sur le sens à donner à cette notion désormais centrale aux relations et aux dynamiques entre un promoteur, son projet et le public. Néanmoins, le foisonnement d'approches et d'acceptions dont les fondements ne sont jamais véritablement explicités ni clarifiés, risque aussi de créer un terme « valise » dénué de sens et manipulable au gré des intérêts des acteurs, favorisant ainsi une méfiance, un dialogue de sourds voire des conflits ouverts sur le sens de la notion (par exemple, au Québec, dans les cas de Mine Arnaud et du projet uranifère de Strateco).

Sans définir la notion précisément, le ministère pose plusieurs balises que nous commentons ci-dessous :

- *Acceptabilité sociale ne signifie pas unanimité, pas davantage que le seul respect des obligations légales et des normes applicables à un projet*.
- *La recherche des conditions permettant d'atteindre un consensus le plus large possible dans la communauté d'accueil.*
- *L'acceptabilité sociale renvoie davantage à l'information, à la consultation, voire au dialogue entre un promoteur, les parties prenantes et les citoyens de la communauté directement concernée.*

Unanimité, un résultat inaccessible… mais une finalité à garder

S'il existe un certain consensus avec le fait que l'acceptabilité sociale ne signifie pas l'unanimité, nous soulignons qu'il est fondamental de ne pas pour autant exclure le fait de rechercher cette unanimité et d'essayer de satisfaire tout le monde comme finalité de l'action publique. Souvent, si on se limite à simplement viser l'obtention d'une majorité ou même d'un consensus large, on tend rapidement à exclure et à rechercher essentiellement à contrer plutôt qu'à comprendre et essayer de concilier les oppositions et des revendications minoritaires potentiellement très légitimes. Comme nous le précisons plus loin, l'appui d'une majorité même large, seule, ne constitue pas forcément une situation d'acceptabilité sociale.

Acceptabilité sociale comme processus / bonnes pratiques des promoteurs

Le ministère a privilégié une approche de l'acceptabilité sociale comme processus d'information et de consultation, centré sur le promoteur. Il nous paraît important de rappeler que, dans l'essentiel de la recherche académique récente sur la question, l'approche est beaucoup toutefois plus centrée sur le public autour de la réponse de celui-ci à un projet, à la fois comme processus et résultat. Cette approche favorise l'attention portée au processus de jugement individuel et collectif et, parfois, de décision du citoyen : ce n'est pas l'entreprise qui fait accepter son projet notamment par le biais de ses meilleures pratiques mais plutôt le public qui accepte.

Thesaurus de l'Activité gouvernementale (Gouvernement du Québec) : l'acceptabilité sociale est l'ensemble des jugements collectifs, basés sur les valeurs sociétales, portant sur le bien-fondé d'une politique ou d'un projet de développement pouvant avoir un impact sur les milieux naturel et humain.

Par ailleurs, le processus considéré par le ministère se limite à l'information et à la participation. Cette focalisation peut cependant nuire à la prise en compte et la considération d'une prise de décision beaucoup plus large et globale. La place centrale qu'occupent les réflexions sur les techniques et modalités de participation publique ne doit pas se faire aux dépens d'une attention sur le processus de décision dans sa globalité (planification, évaluation, autorisation, mise en œuvre, etc.) et des facteurs institutionnels qui influencent ce processus. C'est souvent en amont des phases de consultation et de dialogue que sont fixés les enjeux et les options sur lesquels participe le public et que s'établissent les bases (information, confiance envers les acteurs, construction de réseaux, etc.) d'une participation effective, active et constructive des acteurs. De plus, dans un contexte de démocratie représentative où la séparation entre participation publique et prise de décision demeure problématique, la question du lien entre participation et prise de décision par la prise en compte réelle des résultats de la participation est essentielle : « Les mécanismes de dialogue mis en place se réduisent bien souvent à un simulacre de processus participatif. Shindler et Neburka (1997) les résument de manière amusante par le danger des 3 « i » : informer le public, solliciter ses intrants (input), les ignorer. » (Gendron, 2014, p. 126).

Possibilité de refus d'un projet

La mise en place d'un processus de consultation par un promoteur n'implique d'aucune façon que son projet sera accepté et autorisé par le gouvernement. Un tel processus peut également se traduire par le refus d'une communauté d'accepter un projet de développement.

Je salue la formulation de ce principe. Il s'agit là d'un élément essentiel à la base de toute confiance et dialogue avec le public.

Le *social* limité à la communauté d'accueil ?

L'acceptabilité sociale dans les communautés d'accueil s'avère incontournable pour les projets de mise en valeur de nos ressources énergétiques et minérales et du territoire public de même que pour la conciliation des usages sur le territoire.

Le *social* de l'acceptabilité sociale est encore peu balisé. Même si les définitions académiques récentes prônent plutôt une approche large dépassant la sphère locale, celles-ci manquent de précisions et de justifications solides si bien que le *social* est encore souvent cantonné, par défaut, au niveau local et aux parties prenantes directement affectées et/ou intéressées. L'analyse révèle l'urgence de préciser et de baliser le périmètre géographique retenu, les acteurs inclus et les critères de leur inclusion (notions d'*intérêt,* d'*impact* et de *parties prenantes* souvent mobilisées), et les modalités d'expression, individuelle et/ou collective, de ce *social*. Ce manque de balises peut être problématique quand la définition et les frontières du *social* en termes d'échelles et de types d'acteurs, sont instrumentalisées.

Il faut un débat collectif à savoir si certains grands projets, par leur ampleur, leur portée symbolique, identitaire, par leur effet systémique peuvent aussi nécessiter un débat et une décision qui dépassent la simple

communauté d'accueil. Par contre, cela ne veut pas dire agréger la communauté d'accueil dans une masse où elle sera noyée et diluée. Dans le cas de ces projets particuliers, il est envisageable d'analyser et d'évaluer l'acceptabilité sociale à différentes échelles : locales, régionales et parfois nationale.

Acceptabilité sociale comme résultat à apprécier/mesurer

C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet en prenant en compte l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée.

Le gouvernement doit demeurer l'arbitre en bout de ligne. Le gouvernement devra évaluer l'acceptabilité qu'un projet suscite dans une communauté. Il s'agit d'un très grand chantier pour le ministère qui devra se doter d'outils d'analyse mais plus encore d'outils de prise de décision.

Les postulats suivants en lien avec les réponses du public à un projet et qui s'appuient sur une littérature académique solide, pourraient être reconnus par le Livre vert et contribueraient à circonscrire et améliorer le débat autour de l'acceptabilité sociale :

- **L'acceptabilité sociale n'est pas le simple fait de ne pas s'opposer**, sinon on parle d'acceptation (fait de ne pas s'opposer ou résignation/soumission).
- **Toute réponse du public est potentiellement légitime, rationnelle et informée.** S'opposer n'est pas une déviance sociale.
- **Qui ne dit mot ne consent pas forcément !** La « majorité silencieuse » n'est pas forcément favorable à un projet. Toutes sortes de raisons peuvent pousser les citoyens au silence : résignation, délégation de la contestation à un petit groupe très efficace, contextes ne favorisant pas l'opposition ouverte, pas au courant du projet, etc.
- **Toute contestation ouverte d'un projet ne signifie pas forcément une opposition fondamentale au projet ou à la technologie.** Celle-ci peut s'appuyer sur une opposition au processus de décision menant en projet, une dynamique sociale créant de la division dans la communauté, un sentiment d'ambivalence qui empêche les citoyens de trancher, un sentiment d'une information suffisante, etc.
- **Plusieurs visions du monde, univers de pertinence et perspectives éthiques, toutes légitimes, coexistent.** Par conséquent, le public n'est pas toujours a priori favorable au développement et à la technologie.
- **Les facteurs influençant les réponses du public sont multiples, complexes et reliés aux contextes.** Les aspects visuels/esthétiques, la proximité et les intérêts individuels – notamment dans une perspective « Pas dans ma cour » - ne sont pas forcément des facteurs prépondérants.
- **Les réponses du public ne sont pas figées mais dynamiques.**
- **L'appui de la majorité, seul, ne devrait pas justifier le développement d'un projet**. Une très large majorité d'appui peut s'accompagner d'impacts majeurs sur une petite minorité et/ou de violations de ses droits fondamentaux, socialement inacceptables dans une perspective élargie. La recherche d'une majorité à court ou moyen terme peut se faire au détriment de la diversité des voix et de leur inclusion, ignorant l'existence de situations sociales complexes (discriminations, inégalités, asymétrie d'information, etc.) et les pouvoirs en place.

Constats généraux et postulats implicites du Ministère

Le Livre vert s'inscrit dans la poursuite de la démarche du *Chantier sur l'acceptabilité sociale* et au regard d'un certain nombre de grands constats et postulats que formule le ministère. Nous revenons plus loin sur les constats et postulats spécifiques qui justifient les cinq orientations.

L'acceptabilité sociale : « comment faire les projets ? »… mais aussi « pourquoi les faire ? »

Mot du ministre en introduction du Livre vert : *de plus en plus, les Québécois considèrent comme incontournable le fait que les projets se déploient en collaboration avec les communautés locales et autochtones, et ce, dans le cadre d'un processus d'information et de consultation transparent*.

S'il est vrai que les Québécois considèrent de plus en plus qu'il est nécessaire que les communautés collaborent au déploiement des projets, c'est-à-dire au « comment mettre en œuvre les projets ? », les Québécois considèrent aussi qu'ils ont leur mot à dire sur la façon dont on évalue, décide et justifie les projets, bref de participer à la discussion autour des questions : pourquoi mettre en œuvre des projets ? Dans quelle vision s'insèrent-ils ? Quelle pertinence des projets ?

Un enjeu de confiance envers les promoteurs… mais aussi envers le gouvernement et le citoyen

S'il est vrai que certains promoteurs font face à un enjeu important de confiance du public, il y a également une certaine crise de confiance à l'égard de l'État et plus particulièrement du MERN. Le ministère, au travers notamment de la gestion de divers dossiers concernant les hydrocarbures, le dossier minier et certains projets énergétiques traine un passif, un certain un héritage lourd de pratiques critiquées dans le public et de perceptions négatives. Il est important de reconnaître cette situation et d'agir en conséquence, à l'instar de la manière dont on agirait dans un processus de réparation suite à une faute ou de réconciliation suite à un conflit.

Un élément important serait la reconnaissance d'une certaine responsabilité et d'une imputabilité (il est vrai partagées avec d'autres acteurs gouvernementaux) sur des actions et pratiques passées ayant pu nuire tant aux promoteurs qu'aux citoyens (absence d'information publique, encadrement absent ou déficient, absence de vision stratégique préalable, processus non transparent, manque de cohérence et de cohésion dans l'action générale, absence de devoir de réserve, précipitation, etc.). Cette reconnaissance devrait être mise de l'avant comme un apprentissage et être tournée vers l'avenir et l'amélioration continue. Il s'agirait là d'un message et d'un symbole fort, à même de renforcer la confiance du public et des promoteurs envers l'institution.

Enfin précisons qu'il y a aussi souvent un manque de confiance générale des promoteurs et des décideurs publics envers le citoyen et sa capacité à participer de manière constructive et intelligente à l'évaluation, à la décision et au déploiement des projets. Malgré une certaine ouverture affichée envers le citoyen de démarches de planification territoriale, demeure une défiance récurrente des autorités publiques envers le citoyen, son savoir propre et sa capacité à formuler des questions, évaluer et décider.

Rassurer et accompagner d'abord le promoteur, ensuite le public… une décision d'affaires questionnable

Un des constats / postulats qui semble guider le Livre vert est qu'il est absolument nécessaire de rassurer et de mieux accompagner les promoteurs en faisant clairement et explicitement sentir à celui-ci que le gouvernement est à ses côtés. Il est en effet vrai que ceux-ci ont pu être passablement échaudés, comme de nombreuses communautés, par les conflits rencontrés autour des projets. Il est vrai aussi que le gouvernement n'a pas toujours été un acteur facilitant la vie de ces promoteurs de projets.

Par contre, dans cette approche très centrée sur la confiance des promoteurs et des investisseurs, il semble que la confiance générale du public, notamment dans ses institutions gouvernementales, passe au second plan alors même qu'il s'agit un élément déterminant d'un environnement d'affaires compétitif. La littérature académique montre que c'est entre autres lorsque le citoyen n'a plus confiance dans l'indépendance et la crédibilité de ses institutions publiques qu'il décide alors de s'informer, de s'impliquer par lui-même, de se mobiliser ne percevant plus qu'une entité publique supérieure, étatique, le protège, lui et ses intérêts de citoyen.

Un des constats majeurs du Chantier était une préoccupation quant à la cohérence et aux possibles contradictions entre les rôles et les responsabilités du ministère notamment entre ses rôles d'arbitre et de régulateur et son rôle – à vocation économique - de partenaire/accompagnateur des promoteurs, d'autant plus qu'un éventuel rôle d'accompagnement du citoyen apparaît comme secondaire. Lors du lancement, le 19 février dernier, le Sous-ministre a d'ailleurs témoigné d'un malaise, d'un choc de cultures et de tensions internes à l'intérieur même du ministère autour de ces différents rôles.

Le ministère doit fondamentalement s'interroger à savoir dans quelle mesure, dans le contexte actuel ancré dans une décennie de controverses, son positionnement comme accompagnateur et partenaire des promoteurs de projets peut nuire à la légitimité de son rôle d'arbitre et de régulateur aux yeux du public, à la confiance générale du public et donc, par conséquent, à l'environnement d'affaires et d'investissement général.

Quatre facteurs influençant l'acceptabilité sociale du projet… et bien d'autres

L'ensemble de la démarche se base sur quatre hypothèses de facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale qui n'ont pas fondamentalement été questionnées : le rôle des instances décisionnelles à l'échelle locale, régionale et nationale ; les approches participatives ; la prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle locale, régionale et nationale et les mécanismes de partage des bénéfices. Nous souhaitons préciser que, selon la littérature qu'il y a beaucoup d'autres éléments que les quatre éléments apportés des facteurs décisifs.

Même s'il s'agit là de quatre facteurs très importants, d'autres facteurs influencent la réponse du public et méritent, au même titre, d'être considérés. À titre d'exemples :

- Les dimensions contextuelles : le contexte est sectoriel (type de projets), spatial, temporel, géographique mais aussi historique, social, culturel, politique (ex : contexte débat collusion), médiatique
- Les dynamiques endogènes des milieux et territoires
- Les valeurs et représentations sociales locales

- La justice procédurale et distributive
- La nature et les actions du promoteur
- Le degré de confiance envers le gouvernement, les institutions publiques et les experts
- La dynamique du débat social et le traitement du conflit par les acteurs, etc.

Voir pour la variété de ces facteurs, plusieurs synthèses récentes (Batellier, 2015 ; Caron-Malenfant et Venne, 2013 ; Fortin et Fournis, 2013 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2015 ; Saucier, Côté, Feurtey et Fortin, 2009 ; Wolsink, 2012).

Portée des actions envisagées dans le Livre vert

L'objectif principal de la démarche est de *favoriser une meilleure prise en compte des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale lors de la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales*. La portée de l'exercice est circonscrite et, à plusieurs titres, problématique.

Que devient la mission de conservation et de fiduciaire des ressources ?

Les orientations proposées permettront au ministère d'assumer pleinement ses responsabilités d'accompagnateur des entreprises porteuses de projets contribuant au développement de l'économie et à la prospérité de la société québécoise à la mise en valeur de ses ressources naturelles.

Que devient la mission de conservation, centrale dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* ? Celle-ci ne dépasse-t-elle pas la question de la création des parcs et des aires protégées transférée au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ? D'ailleurs, concernant ces parcs et aires protégés, au regard des velléités de développement et de mise en valeur des ressources notamment forestières et minérales, ces projets font également l'objet d'enjeux d'acceptabilité sociale. Pensez, par exemple, à l'opposition rencontrée lors de la création du parc provincial du Temiscouata ? Que dire de la difficulté et des enjeux d'acceptabilité sociale de création d'aires protégées en vue de respecter les engagements du Québec en matière de conservation du territoire.

Que devient la mission de fiduciaire des ressources naturelles (et pas juste du territoire public) ? Quelle planification à long terme des ressources minérales dans une optique de fiduciaire visant à maximiser dans une perspective de moyen long terme le rendement collectif tiré de l'exploitation des ressources naturelles.

Une focalisation sur les ressources énergétiques et minérales

L'essentiel du Livre vert semble porter sur les projets de type énergétique et liés à l'exploitation des ressources minérales. Il nous paraît fondamental de dépasser cette approche sectorielle restreinte :

- Concernant la définition de ressources minérales, il serait bien peut-être de différencier les **carrières** et **sablières** et plus encore de se doter d'un encadrement spécifique pour les **tourbières**.

- Il serait aussi intéressant de préciser les types de projets et d'enjeu d'acceptabilité sociale soulevée par la **gestion du territoire public**.
- Une première étape dans la coordination de l'action gouvernementale, devrait être d'inclure tout de suite dans la démarche le **ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs**, tant par la similarité des enjeux d'acceptabilité sociale pour l'exploitation des ressources forestières que par l'importance d'inclure la question des forêts, de la faune et de parcs dans la planification et l'aménagement du territoire public.
- Le maillage de cette démarche et les complémentarités avec le cadre et les pratiques actuelles d'**Hydro-Québec** en lien avec les questions d'acceptabilité sociale doivent être précisés.

Absence de véritable réflexion sur l'acceptabilité sociale des politiques, plans et programmes du ministère

Si en vue de *bonifier les approches de participation publique du ministère,* on vise à *se doter d'une politique de consultation des communautés locales*, à aucun moment, et même si cela a été un élément majeur mis de l'avant dans le Chantier sur l'acceptabilité sociale, on évoque une stratégie ou politique de participation publique générale pour les différents exercices de planification stratégique et de rédaction de grandes politiques publiques : stratégie 2015-2018 du ministère, politique énergétique, évaluation environnementale stratégique menée par le ministère notamment celles sur les hydrocarbures… Un enjeu d'acceptabilité sociale, de qualité du processus d'information mais surtout de participation publique se fait sentir au niveau de ces grands exercices. C'est d'autant plus important que ces grandes orientations, visions, plans et stratégies sont des éléments majeurs pour fournir le « pourquoi » des projets et les légitimer aux yeux du public.

Absence d'ancrage avec la démarche en cours de modernisation de la *Loi québécoise sur l'environnement*

Le Livre vert évoque une meilleure coordination de l'action publique des différents ministères intervenant dans le processus d'autorisation des projets de développement. Pour appliquer tout de suite ce principe, la démarche autour du Livre vert doit tenir compte des discussions en cours concernant la modernisation de la *Loi québécoise sur l'environnement* notamment au regard des points suivants :

- Intégration des *préoccupations sociales* comme un des trois critères clefs, avec l'envergure des activités et l'importance des impacts sur l'environnement, pour différencier une activité à *risque élevé* d'une activité à *risque modéré* dans le cadre de la *modulation des exigences de l'évaluation environnementale selon le risque environnemental* envisagée.
- Encadrement éventuel des évaluations environnementales stratégiques actuellement non balisées.
- Amélioration de l'accès à l'information et création d'un éventuel registre environnemental.
- Rétroaction sur la participation du public pour lui expliquer l'incidence de ses commentaires, fruits de sa participation, sur la décision gouvernementale.
- Idée que tout citoyen, groupe ou organisation intéressé par un projet puisse se prononcer sur les enjeux qui à son avis devraient être considérés dans l'étude d'impact.

Orientation 1 - Mieux faire connaître les rôles et responsabilités du ministère en matière de planification et de gestion du territoire

Le constat d'une méconnaissance des rôles et responsabilités du ministère est malheureusement juste et doit en effet faire l'objet d'une attention particulière notamment via un plan de communication visant à faire connaître les différents rôles et responsabilités du MERN, son cadre légal et réglementaire, les orientations, les processus d'analyse et les mécanismes de consultation en vigueur.

Justification, fondements et ancrage des rôles et responsabilités… appliquer ce principe dès le Livre vert

Par souci de cohérence avec son objectif, le Livre vert devrait aussi préciser, pour chacun des rôles et des responsabilités qu'évoque le document, leurs fondements légaux, réglementaires, normatifs, politiques, juridiques, etc.

Concernant la vocation économique conférée au ministère qui se traduit notamment par des actions de conseil, de soutien et d'accompagnement des promoteurs qui occupent une place centrale dans l'action du ministère et la focalisation sur la mise en valeur des ressources naturelles, celle-ci se fonde essentiellement sur la stratégie du ministère 2015–2018. On en trouve très peu d'écho dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* régissant les fonctions et pouvoirs du ministre contrairement à l'ensemble des autres fonctions mises de l'avant dans le Livre vert. Ce virage opéré en 2014 est majeur et aurait probablement dû faire l'objet d'un débat beaucoup plus large.

Cela pose aussi la question de l'importance que l'on confère au cadre légal … Mon premier réflexe citoyen est toujours d'aller voir dans les lois quelles sont les grandes fonctions du ministère, les grands principes qui régissent la vie publique. Je n'y ai absolument pas vu cette fonction d'accompagnement et de soutien du promoteur. J'ai également constaté que même au-delà du transfert en 2014 de certaines responsabilités au ministère des forêts, de la faune et des parcs, le MÉRN conserve pour mission la conservation des ressources naturelles. Autre exemple, concernant l'acquisition et la diffusion de connaissances, la loi précise que l'ensemble de ces activités doit être réalisée « à titre onéreux ». Ce décalage avec la Loi suite à la révision de la mission du MÉRN de 2014 est problématique.

Accompagner ou encadrer / réguler

Pour l'essentiel des actions visant les entreprises et promoteurs, pourquoi ne pas parler d'encadrement ou de régulation, plutôt que d'accompagnement et de soutien car, dans le fond, le ministère impose un certain nombre d'obligations et de contraintes aux promoteurs qui s'apparentent largement à un encadrement. Pourquoi vouloir absolument s'inscrire comme partenaire sans forcément prendre en compte l'impact symbolique de ce positionnement sur les perceptions du public?

Orientation 2 - Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser

Sur ces points, il s'agit d'une grande amélioration qui devrait permettre de bonifier ces démarches et la qualité de la planification en en rapprochant les citoyens. L'idée d'intégrer les activités minières et énergétiques actuellement exclus et intégrer les plans régionaux de développement du territoire public qui couvrent essentiellement des projets éoliens et récréo-touristiques dans les exercices de PATP est une très bonne idée. Une plus grande participation à cette étape permettra de mieux comprendre et prendre en compte les enjeux de développement des milieux touchés, les préoccupations des citoyens ainsi que de déterminer les conflits d'usage potentiels.

Orientation 3 - Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet

Des pistes intéressantes pour un meilleur dialogue… à rendre un minimum contraignantes

Les propositions suivantes sont très intéressantes et ancrées dans les meilleures pratiques actuelles :

- Comité de liaison promoteurs - acteurs locaux lors de l'élaboration de projets ;
- Comité de suivi des projets ;
- Processus de consultation publique par le promoteur, adaptée aux acteurs de la communauté ;
- Diffusion d'information sur le projet et meilleure reddition de compte.

Le gouvernement devrait, pour s'assurer de la mise en place de ces pratiques, leur donner un certain caractère obligatoire même si une certaine flexibilité devrait demeurer pour tenir compte des particularités des contextes et des projets . Par contre, il ne devrait pas s'agir uniquement d'une simple bonne pratique purement volontaire et promue par le gouvernement.

Informer et consulter en amont…. de l'étude d'impacts

Le processus d'information et de participation devrait être enclenché le plus en amont possible d'un projet soit à l'état de l'élaboration du projet plutôt que de survenir au moment du dépôt de l'étude d'impact environnemental. Tel que nous l'avons précisé plus haut, une des propositions les plus intéressantes du Livre vert *sur la modernisation de la LQE* est de favoriser une forme de consultation en amont de l'étude d'impact environnemental pour que le public puisse justement influencer les éléments, enjeux, impacts, préoccupations qui devront être intégrés dans l'évaluation. Cette prise en compte en amont pourrait permettre de mieux anticiper certains risques au niveau de l'acceptabilité sociale pour les promoteurs, éviter de vives critiques du processus, des retour en arrière et des conflits autour d'éléments non appréhendés initialement dans l'évaluation du projet.

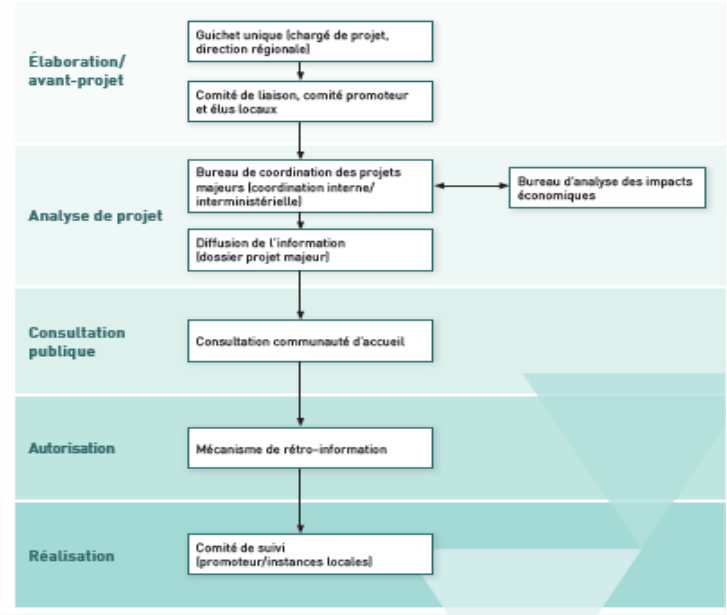

Concernant le cycle de vie des projets

Dans l'annexe et le schéma de synthèse sur le cheminement d'un projet, la **consultation publique arrive après l'analyse de projets**.

Or la question se pose, l'analyse de projet doit-elle intervenir avant ou après une consultation publique ? **La consultation publique ne devrait-elle pas permettre d'éclairer l'analyse du projet ?**

Pas de citoyens dans le comité de suivi ?

Ajouter la phase cessation des activités et suivi / monitoring post-cessation ?

Information vulgarisée… et accès à l'information

Dans la suite du point précédent, il est important aussi de consulter aussi en amont concernant le type d'information attendue et les modalités de diffusion de celle-ci : comment, où, à quel moment, à qui, etc.

Si le ministère produit une information accessible vulgarisée sur le projet et exige certaines informations spécifiques du promoteur, c'est bien. C'est mieux encore si cela permet de favoriser la participation du plus grand nombre possible dans le processus de consultation publique des communautés d'accueil.

Aussi, une chose est la vulgarisation, une autre est de manière générale et transversale, un large accès à l'information. Une meilleure information vulgarisée ne doit pas justifier un moindre accès à l'information et l'importance de moderniser le cadre actuel en matière d'accès à l'information.

Rétro-information… et/ou rétroaction sur la participation

Le ministère entend *assurer la mise en place d'un mécanisme de rétroaction dans la communauté d'accueil pour expliquer les conditions et modalités d'autorisation d'un projet. Il veillera à ce que le promoteur présente les mesures d'atténuation des impacts qu'il a acceptées.* Il s'agit là encore d'un élément très pertinent et nécessaire. Il est d'ailleurs significatif que nous n'ayons pas encore aujourd'hui de tels mécanismes obligatoires de retour vers le citoyen concernant les décisions prises.

Un autre élément de rétro-information, qui a notamment été mis de l'avant dans les discussions du Chantier sur l'acceptabilité sociale, est l'importance d'une rétroaction concernant la participation publique pour rendre compte de la contribution du public et de la prise en compte de ses préoccupations, au-delà d'une simple information sur les conditions du projet. Finalement, dans quelle mesure avons-nous été entendus et pas seulement écoutés ?

L'action propre du Ministère à considérer

Alors que l'on évoque plusieurs guides de bonnes pratiques tant pour les promoteurs, les instances locales et le citoyen, un guide de bonnes pratiques pour les fonctionnaires gouvernementaux dans le cadre des projets pourrait aussi être pertinent. Il pourrait par exemple inclure des éléments tels que : un devoir de réserve, des règles de prise de parole public, une cohérence et une stabilité des actions, des interventions en contexte de conflit, l'obligation d'une évaluation a posteriori et d'une réflexion sur les apprentissages, etc.

Plus largement, alors que l'Objectif 5 vise à *bonifier les approches participatives du ministère* et que l'action Action 1 - *mettre en place une politique ministérielle en matière de consultation des communautés locales*, il est problématique de limiter ces pratiques de consultation publique aux communautés locales. Ne faudrait-il pas justement une politique de consultation publique plus large qui porte également sur les grands démarches de planification et d'évaluation que sont par exemple la *Stratégie énergétique* ou à l'*Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures*.

Orientation 4 - Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil

Un partage des bénéfices à considérer… tout comme le partage des coûts

Je suis en accord sur le principe de favoriser le partage des bénéfices avec les communautés d'accueil. Par contre, tel que cela a été amené à plusieurs reprises dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale, la question du partage des pertes /couts entre les différentes échelles doit être posée au même titre.

Les bénéfices c'est bien…. mais cela ne justifie pas un projet et ne garantit pas son acceptabilité sociale

L'existence même de la compensation ou de bénéfices aux communautés ne peut justifier, seule, un projet. Le rapport de mars 2011 Guiding Principles on Business and Human Rights de John Ruggie, représentant spécial chargé de la question des droits humains aux Nations-Unies, précise que les entreprises ne peuvent pas compenser des atteintes aux droits humains en posant de bonnes actions, par exemple philanthropiques, autre part. La compensation, souvent faite à une échelle individuelle, tend à exclure une dimension collective importante pour donner du sens et justifier publiquement un projet à une échelle dépassant le niveau local notamment relativement à son rattachement à des valeurs, des politiques et des critères plus largement définis.

La compensation et les bénéfices, notamment en cas d'absence d'encadrement institutionnel, peuvent parfois créer une méfiance envers le développeur nuisant à l'appui du projet en donnant l'impression que celui-ci « achète » les permissions aux décideurs et aux citoyens ou encore en venant diviser la communauté, créant des gagnants et des perdants.

Pour un principe de transparence… le plus large possible

Les règles existantes en matière de transparence des activités minières, gazières et pétrolières notamment au regard de la publicité des contributions versées aux diverses instances gouvernementales, qu'elle soit locale, régionale, québécoise, fédéral ou autochtones sont essentielles. Elles devraient être, si ce n'est pas déjà le cas, élargies au maximum de filières possibles notamment les carrières, sablières et tourbières mais aussi la filière forestière en collaboration avec le MFFP.

Orientation 5 - Renforcer la capacité d'analyse du ministère sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

Tout d'abord, je partage le constat d'une nécessaire mise à jour des compétences du MERN en la matière. J'appuie l'objectif de *s'assurer de la prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration et de l'analyse des projets de mise en valeur des ressources du territoire public.* Le MÉRN pourrait, voire devrait, s'inspirer des 16 principes tirés de la *Loi sur le développement durable*.

L'essentiel des éléments de renforcement des mesures de contrôle et de suivi des projets sur le terrain, des garanties et la collaboration avec les intervenants du milieu (ressources mises à disposition ?) sont tous des éléments intéressants.

Ce que je ne partage pas comme point de départ et postulat implicite de cette section, c'est l'idée que les oppositions et les problèmes d'acceptabilité sociale qui en découlent s'expliquent en grande partie sur la difficulté à bien mettre en valeur (pour reprendre un terme populaire au ministère) les retombées économiques auprès du public. Tel que précisée précédemment, une multiplicité de facteurs explique la réponse du public.

Par contre, il demeure pertinent et urgent de s'interroger sur la manière d'améliorer l'analyse des dimensions environnementales, sociales mais aussi économiques des projets.

Une meilleure documentation des retombées économiques nécessaire…

Je partage le constat de renforcer la capacité d'analyse des retombées économiques. Par contre, il est important de souligner que ces retombées sont parfois sous-estimées mais aussi parfois surestimées et globalement d'une fiabilité à questionner ! Les limites en termes d'analyse de sensibilité sur les principaux paramètres sont rarement mises de l'avant par les auteurs de ces analyses. Soulignons aussi que nous manquons d'une analyse critique rétroactive sur ces analyses de retombées économiques passées ? Quelle a été la différence moyenne entre les retombées annoncées et les retombées effectives ? Quel a été l'impact de la tendance à l'optimisation fiscale sur les revenus fiscaux attendus ? Au niveau des emplois, combien ont-ils réellement été créés ? De quels emplois parlons-nous ? Des emplois structurants, à long terme, occupé par des travailleurs locaux, etc. ? Quel est le juste différentiel pour les revenus tirés des emplois créés ou maintenus ? Comment distinguer entre ce qui est spécifiquement généré par le projet et ce qui ne l'est pas ? Des questions sur lesquelles il est fondamental de mieux s'outiller.

Au-delà des retombées économiques… les externalités

Si les retombées économiques indirectes constituent généralement les principales externalités positives considérées, on pourrait ajouter l'acquisition de connaissances, la recherche-développement, les éventuelles infrastructures pour la communauté, etc.

Une fois ces éléments positifs mis de l'avant, et analysés rigoureusement, il revient alors de calculer les coûts directs ainsi que les externalités sociales et environnementales négatives. Pensons par exemple aux mesures fiscales (crédits, actions accréditives), à la fourniture de services gouvernementaux (délivrance des permis, autorisation, surveillance, suivi, contrôle, sécurité publique, etc.), aux nombreuses subventions publiques (recherche-développement, soutien à l'emploi, formation de la main-d'œuvre locale, etc.), à l'acquisition de connaissances et de données mises à disposition pour les entreprises, aux responsabilités contingentes (lorsque le gouvernement assure en cas d'accident majeur l'essentiel des coûts au-delà des limites de responsabilité du promoteur), à la remise en état et décontamination des sites désaffectés ou lors de faillite d'entreprises… A cela s'ajoutent les externalités liées au coûts d'usage des infrastructures, aux atteintes à la santé (stress, qualité de l'air), à la pollution et aux différents dommages environnementaux, aux impacts sur les modes de vie et les adaptations rendues nécessaires, aux potentielles tensions et fractures sociales (délitement du tissu social), à la dépréciation des valeurs foncières, aux impacts visuels et touristiques, à la restauration des lieux.

C'est sans compter les conflits d'usages… Même si des usages sont conciliés, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pour l'impact pour les usages existants qu'il sera important de documenter. Une perte de territoire agricole exploitée, une perte d'attractivité touristique, des transports ralentis par le nouveau trafic, des garderies qui doivent fermer pour cause de proximité avec des activités dangereuses, sont des exemples de coûts à considérer. Dans une certaine mesure, il s'agit aussi de calculer le coût d'opportunité de la ressource non renouvelable… Si on exploite aujourd'hui, on ne pourra pas exploiter demain et tirer profit demain (possiblement dans un contexte plus favorable).

Au même titre qu'il existe souvent une grande incertitude pour les retombées économiques, malgré l'incertitude et souvent l'absence de méthodologies utilisées à grande échelle et reconnues, ces externalités doivent être évaluées – ce que recommande d'ailleurs le Vérificateur Général tant dans son rapport sur les mines que celui sur le gaz de schiste. Le fait de ne pas les avoir considérées adéquatement par le passé a été un facteur des mobilisations sociales.

Privilégier des analyses coûts-avantages rigoureuses, par parties prenantes et reconnaissant leurs limites

La complexité des projets et les enjeux d'acceptabilité sociale et notamment l'attention portée aux externalités font en sorte que l'analyse de retombées économiques traditionnelle, comme celles menées par le ministère des Finances à partir des données de l'Institut statistique Québec, doit être remplacée par des analyses couts-avantages (ACA) rigoureuses.

La principale faiblesse des analyses des retombées économiques, outre d'exclure les éléments négatifs, est une perspective statique, non dynamique. Par exemple, au niveau de l'emploi elle offre un portrait statique ne

tenant pas compte d'une éventuelle mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi un projet peut créer 2000 emplois bruts mais si ces 2000 emplois portent essentiellement sur des secteurs où la main-d'œuvre est déjà rare pour les secteurs économiques existants ; cela peut se traduire, au final, par un simple transfert de main-d'œuvre mais également par une fragilisation des secteurs existants avec un gain net presque nul voire négatif en matière d'emplois créés. Le cas du gaz de schiste et des analyses menées au BAPE à ce titre est éloquent.

Les ACA rigoureuses réalisent des analyses de sensibilité en lien avec les grands paramètres. Elles vivent avec l'incertitude (prise en compte conservatrice mais pas d'exclusion de principe de paramètres incertains). Elles reconnaissent et explicitent ses propres limites notamment le fait que l'analyse coûts-avantages offre un calcul d'une création de richesse globale agrégée qui ne permet pas de voir et de juger des éventuels transferts de richesses entre acteurs et de la distribution entre acteurs des coûts et des avantages. Ainsi un projet globalement positif sur le plan économique peut masquer un transfert de richesse socialement inacceptable.

En ce sens des analyses coûts-avantages par parties prenantes, dans une perspective comptable en identifiant les revenus et les pertes et les flux financiers peuvent permettre de mettre en lumière cette dynamique de répartition et de mobilité de la richesse.

Notons également par exemple que ces outils ne sont pas encore adaptés pour réaliser une analyse différenciée par genre, pour évaluer les impacts spécifiques sur les femmes qui est aujourd'hui un aspect incontournable de toute évaluation de projets. Une ACA ne tient pas compte de l'adéquation au regard des valeurs de la société, du fait de tenir parole ou ses promesses, du respect des droits de propriété, des libertés individuelles, de l'autonomie des individus, de la justice environnementale, de l'équité de traitement ou de condition, de la justice procédurale, des besoins essentiels, etc. Ces limites soulignent l'importance du maintien d'une analyse globale multidimensionnelle des projets comme le fait le BAPE.

Indépendance et arrimage avec le BAPE

Concernant l'éventuel rattachement de ce bureau au ministère, au regard du positionnement d'accompagnateur des promoteurs, il apparaît difficile d'envisager cette possibilité sans nuire de manière importante à la crédibilité de ce bureau.

Concernant l'arrimage avec le BAPE, les travaux du Bureau pourraient venir alimenter l'analyse économique du BAPE au même titre que d'autres institutions à l'instar des directions de la santé publique et l'Institut national de santé publique alimentent la documentation des enjeux de santé publique. L'émergence de ce Bureau ne doit en rien justifier un quelconque retrait des compétences d'analyse et notamment d'analyse économique par le BAPE qui rappelons-le *a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique*.

Autres éléments majeurs de documentation

Dernier élément discret dans le Livre vert mais non moins majeur car c'est avec ceci que le gouvernement va trancher : *Le ministère doit être en mesure de mieux évaluer la valeur du processus d'information et de consultation publique à toutes les étapes du cheminement du projet.* Cette analyse des résultats des approches participatives de consultation des communautés dans l'évaluation des projets sera un chantier majeur en perspective autour duquel il sera important d'associer les différents acteurs.

Références

Batellier, P. (2015). *Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages*. Montréal : UQAM, Les publications du Centr'ERE. Récupéré de http://www.espace-ressources.uqam.ca/images/Documents/Recherche/Rapports_recherche/P.BATELLIER(2015).pdf

Caron-Malenfant, J. et Venne, M. (2013). *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel*. Montréal : Institut du Nouveau Monde.

Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2013). *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial - l'industrie du gaz de schiste*. Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial - Département sociétés, territoires et développement - UQAR / GRIDEQ-CRDT. Récupéré de http://www.uqar.ca/files/developpement-territorial/fortin_fournis_rapport_as_gds_final.pdf

Gauthier, M., Chiasson, G. et Robitaille, M. (2015). *Analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et propositions relatives au mode de gouvernance territoriale*. Gatineau : Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT).

Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale Communications sociale et publique* (11), 117-129.

Saucier, C., Côté, G., Feurtey, É. et Fortin, M.-J. (2009, 2009). *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Rimouski : Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski.

Wolsink, M. (2012). Wind Power : Basic challenge concerning social acceptance. *Encyclopedia of Sustainability Science and Technology, 17*, 12218-12254.